



Une information ? une orientation ?  
Joignez nous du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

## RÉUNIONS DE CONCERTATION DÉCENTRALISÉES 2023

### Territoire de Vaucluse

#### **AVIGNON**

**Jeudi de 08h à 09h**

**Dates :**

05 janv - 02 fév - 02 mars  
06 avril - 04 mai - 01 juin - 06 juil  
07 sept - 05 oct - 02 nov - 07 déc

#### **APT**

**Mardi de 13h30 à 15h**

**Dates :**

07 fév - 04 avril - 06 juin  
03 oct - 05 déc

#### **CARPENTRAS**

**Mardi de 09h à 10h**

**Dates :**

28 fév - 04 avril - 06 juin  
03 oct - 12 déc

#### **CAVAILLON**

**Mercredi de 12h30 à 13h30**

**Dates :**

08 fév - 05 avril - 07 juin  
04 oct - 06 déc

#### **ORANGE**

**Jeudi de 12h45 à 13h45**

**Dates :**

09 fév - 06 avril - 08 juin  
05 oct - 07 déc

#### **PERTUIS**

**Jeudi de 13h45 à 14h45**

**Dates :**

05 janv - 02 mars - 04 mai  
07 sept - 02 nov

#### **VALREAS**

**Mardi de 12h45 à 13h45**

**Dates :**

24 janv - 28 mars - 30 mai  
26 sept - 28 nov

**Les lieux des réunions seront communiqués sur le site internet et lors des rappels.**

Les réunions de concertation décentralisées sont animées par des médecins addictologues ou des professionnels locaux du secteur sanitaire et des membres de l'équipe de coordination de proximité d'ARCA-Sud du territoire de Vaucluse.



Une information ? une orientation ?  
Joignez nous du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

### Les réunions de concertation décentralisées (RCD) s'adressent à :

**Tous les professionnels des champs sociaux, médico psycho sociaux, sanitaires, adhérents ou non à ARCA-Sud, en contact avec des personnes présentant une conduite addictive.**

### Les RCD ont pour vocation :

- d'apporter un appui et un éclairage en addictologie aux professionnels qui s'interrogent sur l'accompagnement de ces personnes ;
- de mettre en cohérence les parcours des usagers en décloisonnant les secteurs médicaux – psychosociaux et en facilitant la coordination entre ces professionnels ;
- de lutter contre les discriminations, les représentations / idées reçues et les stigmatisations qui peuvent participer à l'exclusion des usagers ;
- d'apprendre à connaître et à solliciter le savoir-faire des différents professionnels sans investir leur champ de compétence ;
- d'enrichir la pratique professionnelle des participants et de développer leur connaissance des dispositifs locaux.

### Les participants aux RCD sont tenus :

- au respect de l'utilisateur dans ses croyances, sa culture, ses choix philosophiques et religieux, sa sexualité et son mode de vie ;
- d'avoir obtenu l'accord éclairé de l'utilisateur pour évoquer sa situation ; en l'absence de celui-ci, l'anonymisation est indispensable. À tout moment, l'utilisateur peut revenir sur son accord ;
- de transmettre uniquement les informations nécessaires à l'accompagnement / prise en charge de l'utilisateur et ce, dans le respect de la discrétion et du secret professionnel ;
- de garantir la confidentialité des informations échangées ;
- de respecter chaque professionnel dans sa spécificité.

### Les RCD :

- sont sans inscription préalable ;
- sont indemnisées pour les professionnels libéraux y participant à hauteur de 40 € ;
- font l'objet d'un rappel en amont ;
- font l'objet d'un compte rendu anonymisé envoyé aux participants.